Source : L'Est Eclair

https://www.lest-eclair.fr/economie/epr-de-flamanville-proces-de-bouygues-en-novembre-pour-la-ia0b0n72836

Economie

EPR de Flamanville: procès de Bouygues en novembre pour la mort d'un soudeur

Par Caen (AFP)© 2013 AFP pour l'est éclair, Publié le 16/07/2013

Le géant du BTP Bouygues et deux autres sociétés comparaîtront le 12 novembre en correctionnelle à Cherbourg pour homicide involontaire après la mort en janvier 2011 d'un soudeur du chantier du réacteur nucléaire EPR de Flamanville (Manche), a annoncé mardi à l'AFP le parquet.

Le 24 janvier 2011, un soudeur de 37 ans, père de famille, avait fait une chute mortelle de 18 mètres, la passerelle sur laquelle il se trouvait ayant été heurtée par le chargement d'une grue. Il y avait alors une vingtaine de grues sur le chantier.

Bouygues est poursuivi "en sa qualité de responsable de la coordination de sécurité et attributaire du lot génie civil" du chantier, a précisé à l'AFP Eric Bouillard, procureur de la République de Cherbourg.

Le grutier, 36 ans au moment des faits et qui était sous l'emprise du cannabis, est aussi poursuivi ainsi que son employeur Euridis-Normetal et la société Tissot qui a mis à disposition la passerelle.

Citées à comparaître par le parquet à l'issue d'une enquête préliminaire, les trois entreprises sont poursuivies comme personnes morales pour "mises à dispositions d'équipement de travail non conforme" et "insuffisance" du plan de sécurité, des "fautes" constitutives de "l'homicide involontaire."

EDF, maître d'œuvre du chantier qui employait alors 3.400 personnes et faisait figure de vitrine commerciale pour la construction d'un des premiers EPR au monde, n'est "pas concerné". "Bouygues est prestataire d'un service pour EDF et donc il n'y a pas de faute directement reprochée à EDF", a dit M. Bouillard.La famille de la victime s'est portée partie civile.

En 2011, le chantier avait connu trois accidents mortels du travail, dont un accident de la route d'un

ouvrier qui rentrait chez lui.

En février, Bouygues a été condamné par le conseil des prud'hommes de Bourg-en-Bresse pour le licenciement sans cause réelle ni sérieuse en 2010 de son chef de la sécurité sur le chantier de l'EPR. Le géant du BTP a fait appel.